

# L'ÉCHO DU CONSEIL



n°9



## A la une

EDITO PAR VALÉRIE RIALLAND

page 3

LE MAIRE EN VEDETTE : PROPAGANDE AUX FRAIS DU CONTRIBUABLE

page 4

NI PODCAST, NI VIDÉO : QUE VEUT CACHER LA MAJORITÉ ?

page 6

BUDGET 2025 : COMMENT LA MAIRIE DÉPENSE VOTRE ARGENT ?

page 7

PORT DES OURSINIÈRES : 14 MILLIONS D'EUROS POUR QUEL PROJET ?

page 11

MARCEL PAGNOL : UN CHANTIER PLUS CHER QUE PRÉVU !

page 14

LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE : DES ENJEUX QUI DIVISENT

page 17

RSU : PLUS D'ENCADREMENT, MOINS DE TERRAIN POUR NOS AGENTS

page 19

ZAN ET ZAENR : QUE SIGNIFIENT CES NOUVELLES NORMES ?

page 21

# L'ÉCHO:

## ZOOM SUR LE CONSEIL

«L'Écho du conseil» du groupe «Pour les Pradétans» a pour objet de vous transmettre une synthèse des échanges et interventions de vos élus qui ont lieu à l'occasion des conseils municipaux, en revenant sur les moments clés de ce dernier.

Tous les points et délibérations du conseil municipal font l'objet d'un travail de préparation, d'analyse, de propositions, dont l'unique intérêt est de construire un présent et un avenir pour Le Pradet et pour vous, Pradétan(e)s.

### Vos élus

Valérie  
**RIALLAND**



Viviane  
**TIAR**



Martine  
**CABOT**



Denis  
**TENDIL**



# EDITO

PAR VALÉRIE RIALLAND

## Chères Pradétanes, chers Pradétans,

*Il ne peut y avoir de démocratie sans vérité, ni d'action publique sans transparence. Lors de ce dernier conseil municipal, nous avons une fois de plus constaté à quel point ces principes sont mis à mal par une gestion qui privilégie l'opacité à l'échange, et les justifications approximatives à la rigueur.*

*De la reconstruction de l'école Marcel Pagnol, dont le coût a bondi de 22 % sans explication satisfaisante, au port des Oursinières, où des crédits sont engagés sans détail sur les projets à venir, chaque dossier révèle des lacunes préoccupantes. Ces pratiques sont le reflet d'une administration qui navigue à vue, sans cap clair ni concertation avec ses habitants.*

*Ce manque de transparence s'étend jusqu'aux fondements mêmes de la démocratie locale : les retransmissions vidéo des conseils municipaux, supprimées sans consultation, privent les Pradétans d'un accès direct aux débats. Une telle décision, prise dans l'ombre, affaiblit la confiance que vous placez en vos institutions.*

*Face à ces dérives, notre groupe «Pour les Pradétans» reste fidèle à son engagement : vous informer et vous représenter avec exigence. Nous continuerons à défendre une gestion publique ancrée dans le pragmatisme, tournée vers les véritables priorités locales, et respectueuse de l'argent des contribuables.*



*Vous retrouverez dans ce numéro le détail de nos interventions, où nous plaident pour une gouvernance à la hauteur des attentes des Pradétans. Parce qu'une commune n'est pas le terrain de jeu d'un pouvoir personnel, mais une communauté de destins, fondée sur la clarté, le respect et l'action concertée.*

Valérie Rialland  
Présidente du groupe «Pour les Pradétans»  
Conseillère municipale  
Conseillère départementale du Var

# LE MAIRE EN VEDETTE : PROPAGANDE AUX FRAIS DU CONTRIBUABLE

*Déjà distingué par Le Canard Enchaîné en 2019 pour avoir battu des records avec 28 apparitions dans le magazine municipal d'hiver, notre maire, Hervé Stassinos, n'a pas ralenti la cadence. Avec 31 apparitions dans l'édition estivale de la même année, il avait placé la barre très haut... mais depuis, il a maintenu une moyenne d'apparitions impressionnante, faisant du PradetMag un véritable album personnel !*

*Dans le Pradet Mag hiver 2024, qui retrace les 10 ans de mandat, sur 52 pages il apparaît 47 fois y compris la couverture !*

*Et en cette fin d'année 2024, le palmarès continue de grimper !*

*Chaque numéro de la publication municipale confirme son statut de champion de la visibilité, reléguant bien souvent les autres acteurs de la vie locale au rang de figurants. À ce rythme, que nous réserve 2025 ?*



Il semble même avoir instauré une tradition bien particulière : être omniprésent sur chaque photo. Et si, par malheur, vous croisez son chemin lors d'un événement, vous n'aurez d'autre choix que de poser à ses côtés constraint et forcé... à vos risques et périls d'apparaître vous-même dans le magazine !

Une telle obsession du « moi d'abord » ne laisse guère de place aux autres acteurs de la vie locale. Pendant ce temps, les Pradétans, eux, se contentent d'assister à ce défilé en espérant, peut-être, apercevoir d'autres visages dans ce qui devrait être un magazine de leur commune et non un outil de promotion personnelle.



Pendant ce temps, notre groupe « Pour les Pradétans » (PLP), composé d'élus tout aussi légitimes, n'est pas invité à toutes les manifestations : le repas de l'amitié ou encore la remise des colis de Noël, ces moments clés pour échanger avec les Pradétans, se déroulent sans notre participation.

Lorsque nous sommes enfin conviés à certains événements, nous restons totalement invisibles dans les pages du magazine municipal.

Une simple coïncidence ? Nous avons de sérieux doutes.

Ainsi, même lorsque nous sommes présents, nos actions et nos engagements auprès des habitants ne sont jamais relayés, comme si notre rôle dans la vie locale devait être caché et ignoré.

Le maire s'arroge donc le droit exclusif d'être en contact avec les habitants et de figurer sur le support municipal,

**SANS AUCUNE ÉQUITÉ !**

Cette mise à l'écart systématique soulève des interrogations légitimes sur le pluralisme dans les supports d'information municipaux, financés, rappelons-le, par l'ensemble des contribuables.

Nous invitons donc chacun à se poser cette question : **un magazine municipal doit-il être le reflet de la vie de la commune ou le miroir d'une seule personne ?**

En attendant des réponses, vous pourrez toujours retrouver nos actions sur nos propres supports, avec la volonté de rendre compte de manière transparente de nos engagements et des initiatives locales.



# NI PODCAST, NI VIDÉO : QUE VEUT CACHER LA MAJORITÉ ?

Lors de l'examen du procès-verbal de la séance précédente, nous avons souhaité intervenir sur un point qui tient particulièrement à cœur à de nombreux Pradétans : la retransmission en ligne des Conseils Municipaux. Actuellement, ces retransmissions ne sont disponibles qu'en audio, une situation inchangée depuis plus de deux ans, après la suppression unilatérale des vidéos.

Nous avons rappelé que ces séances, bien qu'elles n'aient malheureusement lieu que quatre fois par an, sont essentielles à la vie démocratique de notre commune. La retransmission vidéo, aujourd'hui absente, permettait de rendre les **débats publics accessibles à tous, notamment aux personnes handicapées, malades, aux seniors ou encore à ceux dont les horaires ne permettent pas de se déplacer**. Contrairement à l'audio, la vidéo offre une compréhension plus complète et vivante des échanges, qui renforçait la confiance et l'implication citoyenne.

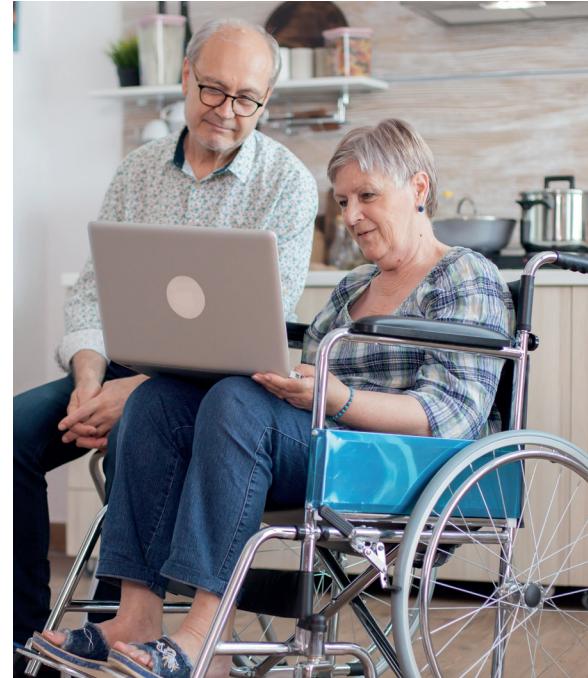
Nous avons regretté que cette décision ait été prise sans concertation. La période pré-électorale qui s'ouvre serait pourtant une excellente opportunité pour démontrer l'engagement de la majorité en faveur de la transparence et de la participation citoyenne.

À défaut, nous nous interrogeons sur les véritables raisons de cette suppression : que veut cacher la majorité municipale ?

Nous avons demandé le rétablissement de la retransmission vidéo, qui constitue un outil indispensable pour garantir un accès équitable à l'information. Enfin, nous avons insisté sur l'importance de donner des explications claires, sans se cacher derrière des justifications financières, pour une mesure qui affaiblit visiblement la démocratie locale.

**Rétablir ces vidéos ne serait pas seulement un geste technique, mais une marque de respect envers l'opposition et les citoyens, tous parties prenantes de notre vie municipale.**

*Après notre intervention au Conseil Municipal, nous nous sommes aperçus que la retransmission audio n'était même plus disponible sur le site de la mairie depuis février 2024. Cette situation est donc pire que celle que nous avons initialement dénoncée au Conseil. Elle va à l'encontre des principes de transparence prônés par la loi 3DS de février 2022, qui encourage une meilleure information des citoyens sur les décisions locales. Il est difficile de ne pas s'interroger sur les raisons profondes de cet effacement progressif des débats publics. Pourquoi la majorité municipale semble-t-elle vouloir rendre ces échanges de plus en plus inaccessibles ? Cette situation alimente inévitablement la suspicion sur une volonté de limiter la transparence et d'éviter tout regard critique sur sa gestion.*



# BUDGET 2025 : COMMENT LA MAIRIE DÉPENSE VOTRE ARGENT ?

Le Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB) pour 2025, devait poser les bases des décisions budgétaires à venir dans un contexte économique difficile. Cependant, ce document, censé garantir transparence et débat démocratique, souffre de nombreuses lacunes que nous avons soulignées.

## **Un rapport incomplet et non conforme aux exigences légales**

Le Code général des collectivités territoriales impose des règles strictes pour garantir la transparence des orientations budgétaires. Pourtant, le ROB 2025 omet plusieurs informations essentielles qui ont été énumérées durant la séance :

- **Évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes** : Conformément à l’article D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le rapport doit inclure les prévisions des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Or, ces informations ne figurent nulle part dans le document présenté.
- **Totaux non mentionnés** : Les graphes relatifs au fonctionnement comportent des chiffres souvent superposés et difficilement lisibles. Aucun total n'est mentionné, obligeant les conseillers municipaux à effectuer eux-mêmes des calculs. Cela est inadmissible pour un document de cette importance.
- **Absence de détail sur les investissements** : Concernant l’investissement, il n'est fait mention que d'un montant global de 10 millions d'euros en dépenses, sans aucune précision sur les projets qu'il recouvre ni sur les recettes prévues pour le financer, qu'il s'agisse de ressources propres ou d'emprunts.
- **Manque d'engagements pluriannuels** : Le deuxième point de l’article D2312-3, qui exige une présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation des investissements avec une prévision des dépenses et des recettes associées, n'est pas respecté.
- **Encours de dette non traité** : Le troisième point de l’article D2312-3 impose de fournir des informations relatives à la structure de l’encours de dette contractée, à sa gestion, ainsi qu’aux perspectives pour le projet de budget. Or, aucun de ces éléments n'est mentionné. L'absence d'analyse sur le profil de la dette visé pour la fin de l'exercice prive les élus d'une vision claire sur la gestion financière.



- **Données sur le personnel insuffisantes :** Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune et à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel sont manquantes.
- **Omissions sur le port des Oursinières :** Aucune donnée n'est fournie concernant l'évolution des recettes et des dépenses du port, ni sur la programmation ou le financement des investissements pour ce budget annexe. Pourtant, un projet majeur estimé à 14 millions d'euros a été évoqué publiquement, rendant cette omission particulièrement problématique.

*Ces insuffisances sont d'autant plus graves que certaines avaient déjà été signalées lors des ROB précédents. Il est regrettable de constater que la municipalité n'a tenu aucun compte des remarques formulées tout en présentant un document encore moins détaillé qu'auparavant*



## Une gestion budgétaire opaque et inquiétante

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025, en plus de ses nombreuses lacunes déjà évoquées, reflète une gestion financière qui masque la réalité des finances de notre commune.

Ce constat, basé sur les informations disponibles dans le ROB et les précédents documents budgétaires, ne peut que susciter des inquiétudes.

Une surévaluation systématique des investissements dont les coûts explosent. On le voit avec les projets, comme la reconstruction de l'école Marcel Pagnol ou encore le port des Oursinières.

Les budgets primitifs (BP) présentés par la municipalité montrent des prévisions d'investissement largement surestimées par rapport à ce qui est réellement réalisé chaque année.

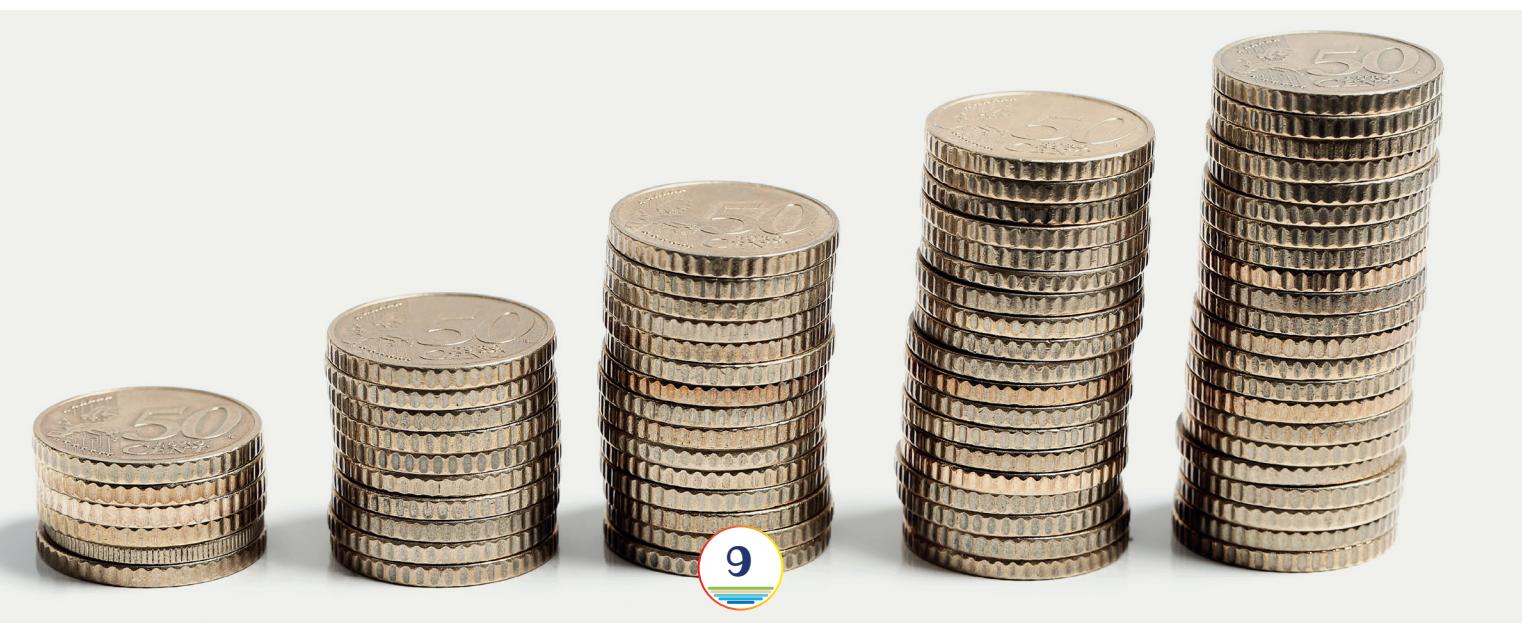
Voici les chiffres clés pour mieux comprendre :

Commune	Proportion du budget d'investissement sur le budget total (%)	Taux d'exécution des investissements (%)
Le Pradet	<p><b>53 %</b>            (Budget supplémentaire d'investissement prévu 2024 : 17,6 M€ / Budget total estimé : 33 M€)  <i>Le budget d'investissement dépasse le budget de fonctionnement (15,5 M€)</i> *</p>	<p><b>40 %</b>            (en 2023 : Dépenses réelles : 5,9 M€ / Budget prévu : 14,4 M€)</p>
Fourchette commune équivalente	<p><b>20 à 40 %</b>            (La Valette et la Crau 40% environ)</p>	<p><b>60 à 80 %</b>            (La Crau : 85%)</p>

\* Ces chiffres montrent une gestion budgétaire au Pradet marquée par une surévaluation des capacités et une efficacité réduite dans la réalisation des investissements.

Le Pradet affiche une proportion de 53 % pour l'investissement en 2024, ce qui dépasse largement la moyenne des communes similaires (40 % à La Crau ou La Valette). Cette situation met en évidence un budget d'investissement disproportionné, supérieur au budget de fonctionnement estimé à 15,5 M€ pour 2024.

Le taux d'exécution des investissements au Pradet reste bas (40 %), bien en deçà de celui des communes similaires (60 à 80 %), soulignant des difficultés récurrentes dans la mise en œuvre des projets.





*En clair, la municipalité annonce des budgets ambitieux mais ne réalise qu'une fraction des projets annoncés. Cela gonfle artificiellement les prévisions, masque les insuffisances et détourne l'attention des citoyens de la gestion réelle des finances publiques.*

## **Les excédents passés comme cache-misère**

Depuis plusieurs exercices budgétaires, la municipalité continue de vivre sur des excédents passés, qui servent à dissimuler une gestion fragile et peu rigoureuse. Ces excédents permettent de camoufler des incohérences comptables et des choix discutables dans l'utilisation des fonds publics, au détriment d'une planification budgétaire honnête et transparente.

## **Qu'en sera-t-il en 2025 ?**

Impossible de répondre à cette question à la lecture d'un rapport aussi imprécis. Ce que nous savons, c'est que la gestion actuelle repose sur un recours à l'emprunt qui s'accélère et des artifices comptables qui ne peuvent pas durer indéfiniment.

Cette fuite en avant soulève une question essentielle : où s'arrêtera-t-elle ?

Nous craignons qu'à terme, cette gestion hasardeuse ne conduise à des choix financiers imposés aux citoyens entraînant encore une réduction des services publics.

## **Nous restons mobilisés pour la transparence vis à vis des Padétans**

Face à un document aussi lacunaire, nous avons demandé son retrait de l'ordre du jour. Il est de notre devoir, en tant qu'élus, de garantir un débat démocratique basé sur des informations fiables.

Malgré l'absence manifeste de données permettant le débat, la majorité a quand même persisté, nous avons donc voté contre ce rapport, qui ne remplissait pas les conditions nécessaires pour un débat budgétaire sincère et constructif.

# **PORT DES OURSINIÈRES : 14 MILLIONS D'EUROS POUR QUEL PROJET ?**

## **Rappel de notre positionnement sur le projet de reconstruction du Port**

Le port des Oursinières est un joyau unique pour notre commune, apprécié des Pradétans pour son caractère familial et convivial. Nous défendons depuis toujours une vision d'un port à taille humaine, préservant son esprit authentique et provençal, où les investissements répondent à des besoins concrets : sécurité, infrastructures essentielles et services de qualité pour les usagers.

Cependant, les récentes décisions mettent en péril cette vision avec une absence de transparence décisionnelle inquiétante : Les coûts prévisionnels des travaux ont explosé, passant de 8,15 millions à plus de 14 millions d'euros, sans justification claire et sans garantie de co-financements dans un contexte général de crise budgétaire.



Parmi les choix les plus contestables, la suppression de la cale de mise à l'eau, équipement indispensable pour assurer la sécurité des plaisanciers, reste un point d'achoppement. Si le maire a promis oralement son rétablissement, aucune garantie écrite ou plan précis ne viennent appuyer cette déclaration.

Cette cale, utilisée depuis des générations, facilite l'accès à la mer pour tous, en particulier pour les petites embarcations, et constitue un symbole d'inclusivité maritime.

La simple évocation de sa suppression est symbolique car elle illustre un

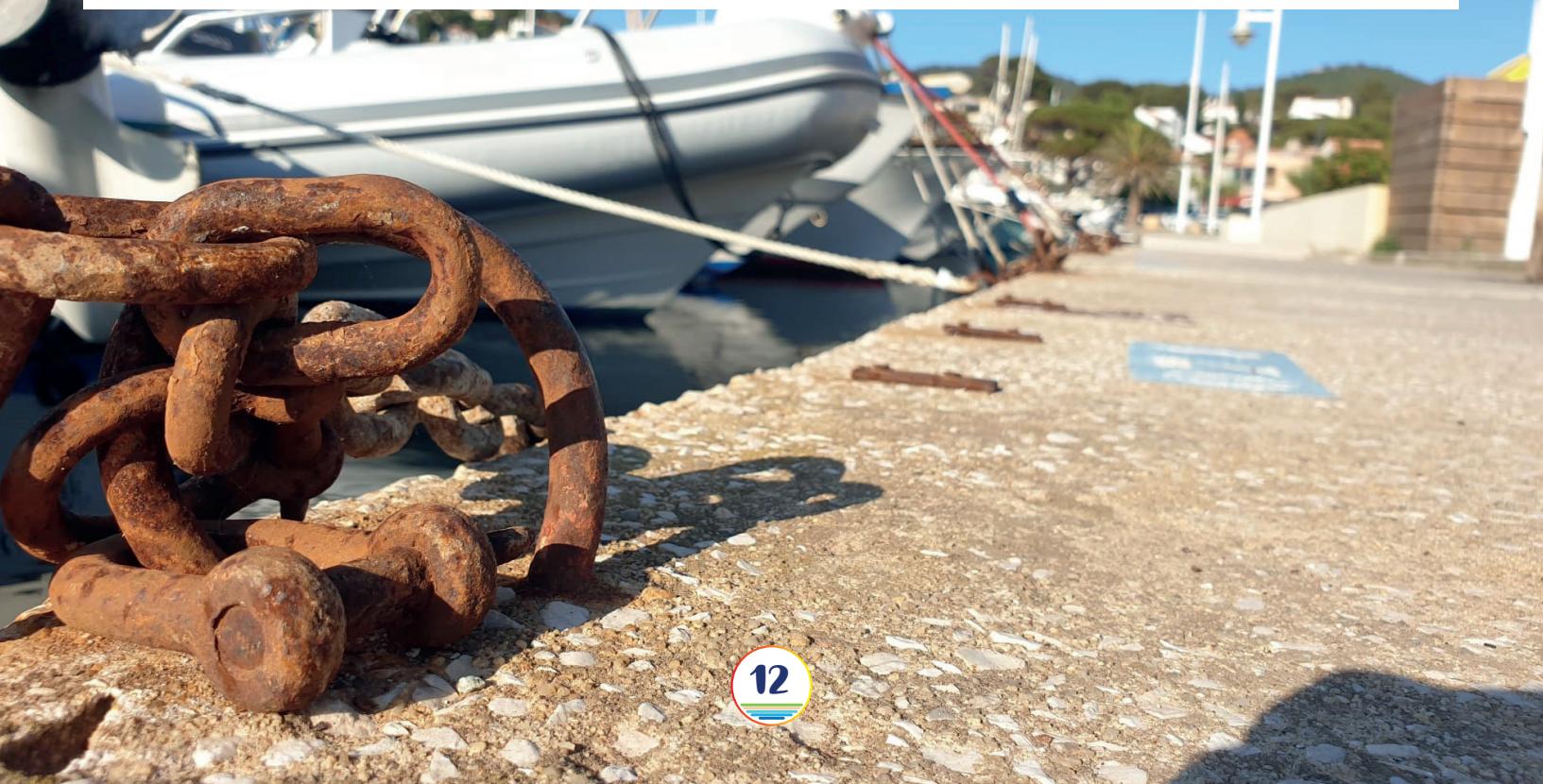
choix politique de privilégier certains usagers au dépens des autres.

En parallèle, les décisions sur l'agrandissement des terrasses et la réduction des espaces de stationnement aggravent les problèmes de circulation et d'accès, tout en ignorant les besoins fondamentaux des habitants et plaisanciers.

La concertation avec les Pradétans a été inexistante, et les propositions locales, permettant de préserver la convivialité du port, ont été balayées d'un revers de main.

Ces choix reflètent un manque de vision et de respect pour ce que le port représente. Nous dénonçons une gestion opaque, où les décisions unilatérales remplacent la concertation, et où l'identité même de ce lieu est menacée par des projets pharaoniques déconnectés des réalités.

Le port des Oursinières ne doit pas devenir un gouffre financier ou un espace réservé à une minorité privilégiée. Il doit rester un espace vivant et accessible à tous les Pradétans, reflet de notre histoire provençale et de nos valeurs.



# La délibération: des crédits demandés sans transparence

Il s'agit de permettre au maire d'utiliser 25 % des crédits d'investissement 2024 pour le port des Oursinières, en attendant l'adoption du budget 2025. Cette procédure, prévue par la loi, vise à éviter les retards dans les projets importants.

Pour le port, cela représente 90 893,99 €, mais aucune précision n'a été donnée sur les investissements prévus.

## Notre intervention

Dès le début de cette délibération, nous avons rappelé nos inquiétudes exprimées lors du Conseil municipal de septembre 2024, quand la nouvelle régie du port a été créée. Déjà à cette époque, nous avions regretté l'absence d'un bilan financier complet et transparent de l'ancienne régie.

Malheureusement, ces manques persistent :

1. Un flou total sur les finances : Nous n'avons toujours reçu aucun document clair ou détaillé sur l'état des comptes du port pour 2024, ni sur les dépenses déjà engagées. Cette opacité rend impossible une évaluation sérieuse des besoins réels.
2. Aucune explication des projets à venir : Les crédits demandés pour 2025, même limités à 25 %, ne s'accompagnent d'aucune justification précise. Quels travaux ou investissements sont prévus ? Quels bénéfices en attend-on pour les usagers du port ou pour les finances communales ? Autant de questions restées sans réponse.
3. Une gestion à l'aveugle inacceptable : Autoriser de telles dépenses sans disposer des informations nécessaires revient à donner carte blanche sans contrôle. Nous considérons qu'une telle pratique va à l'encontre d'une gestion responsable des deniers publics.

Face à ce manque de transparence, nous avons estimé qu'il n'était pas possible de voter cette autorisation en l'état. Nous avons donc choisi de nous abstenir. Cette position n'est pas un refus de soutenir les investissements pour le port, mais un appel à davantage de clarté et de rigueur dans la gestion de ce dossier.



# **MARCEL PAGNOL : UN CHANTIER PLUS CHER QUE PRÉVU !**

Lors du dernier conseil municipal, il a été question de la fixation de l'enveloppe prévisionnelle pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Marcel Pagnol. Initialement estimé à 10,6 millions d'euros hors taxes en 2021, le coût total a bondi à près de 12,9 millions d'euros, soit une augmentation de 22 %.

La majorité attribue cette hausse à plusieurs facteurs : l'inflation des coûts des matériaux, l'impact de la réglementation environnementale RE2020, et des ajustements imprévus lors de l'avancement du projet. Bien que ces éléments puissent sembler circonstanciés, nous avons exprimé des réserves importantes concernant la manière dont ce projet est mené.



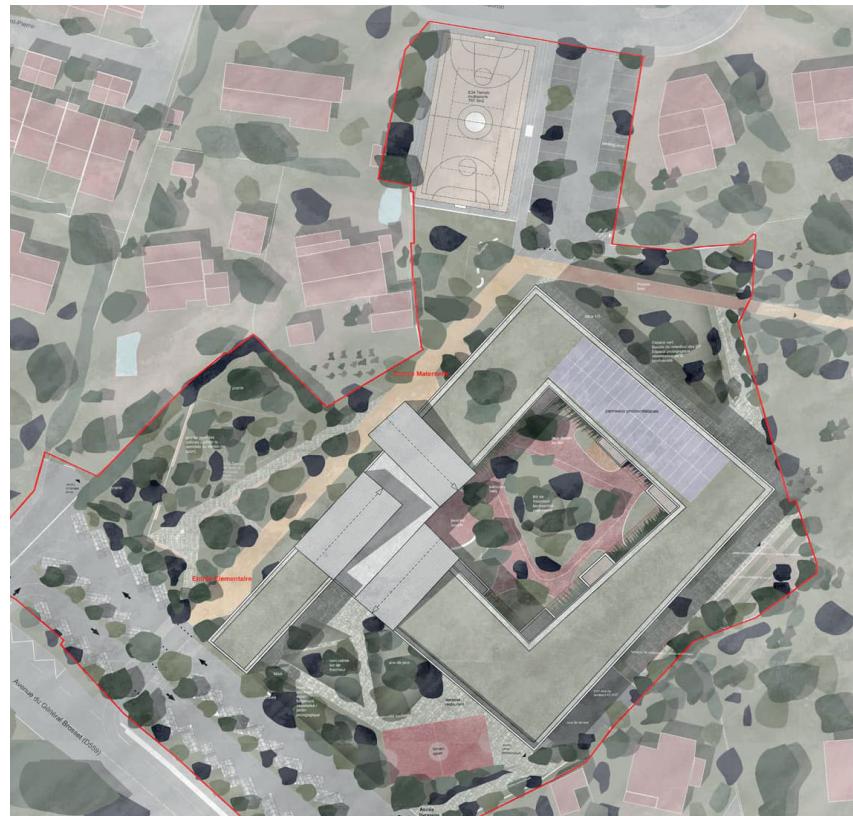
Source photo : «Agence Tessier Portal», Montpellier - <https://teissierportal.com/projets/groupe-scolaire-marcel-pagnol/>

# Un manque d'anticipation budgétaire et des coûts qui explosent

Dès le début de notre intervention, nous avons tenu à réaffirmer notre **SOUTIEN** de principe à la reconstruction du groupe scolaire Marcel Pagnol, un projet essentiel pour l'éducation et la sécurité dans notre commune.

Cependant, nous avons également souligné plusieurs réserves majeures :

- **Explosion des coûts** : L'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de **22 %**, passant de 10,6 millions d'euros à près de 12,9 millions d'euros, révèle une carence programmatique inquiétante. **Cette hausse, bien supérieure à la marge acceptable habituelle de 8 à 10 %.**
- **Manque de rigueur programmatique** : La définition initiale des besoins n'a manifestement pas été réalisée avec précision. Les modifications répétées, bien que présentées comme mineures, témoignent d'une gestion qui manque de précision et d'anticipation.
- **Des justifications insuffisantes** : Nous avons également contesté l'utilisation récurrente d'arguments externes, tels que l'inflation ou les crises internationales, pour expliquer cette augmentation. Si ces facteurs existent, ils ne peuvent à eux seuls justifier un tel dépassement, particulièrement pour des marchés notifiés bien après le début des hausses.  
Concernant la **RE2020** (Réglementation Environnementale 2020), ses exigences étaient parfaitement connues et auraient dû être intégrées dès la phase de planification. Il est également troublant qu'un niveau de certification **BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) Argent**, qui dépasse certains critères de la **RE2020**, n'ait pas été prévu dès le départ, sans que cela ne permette d'éviter ces dérives budgétaires.
- **Une gestion marquée par l'incertitude** : Cette gestion, marquée par des revirements incessants, donne une impression regrettable de navigation à vue, à l'image d'une véritable girouette. Les projets de cette envergure méritent mieux, pour l'avenir de nos enfants comme pour le respect des deniers publics.



Source photo : «Agence Tessier Portal», Montpellier - <https://teissierportal.com/projets/groupe-scolaire-marcel-pagnol/>



Source photo : «Agence Tessier Portal», Montpellier - <https://teissierportal.com/projets/groupe-scolaire-marcel-pagnol/>

#### Tableau des coûts liés au projet :

Date	Description	Coût total (en millions d'euros)	Source
2021	Coût initial estimé	10.6	Note explicative en conseil (2021)
2023	Coût prévisionnel travaux + honoraires MOE (Maitrise d'Œuvre)	9.3	Rapport BDM (2023)
2024	Coût après augmentation de 22 %	12.9	Note explicative en conseil (2024)

En conclusion, bien que nous soutenions pleinement l'objectif de ce projet, nous avons décidé de nous abstenir lors de ce vote. Cette décision reflète notre volonté de dénoncer un manque de transparence et de rigueur dans la gestion de ce dossier. Les Pradétans méritent des projets menés avec davantage de sérieux et de respect pour les deniers publics.

# LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE : DES ENJEUX QUI DIVISENT

Lors du Conseil municipal, il s'agissait d'examiner une demande d'enregistrement au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) concernant le projet de Pôle de Valorisation des Déchets prévu avenue Ganzin, à proximité du quartier de La Diligence. Ce projet, porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), vise à remplacer une déchetterie obsolète située en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par une infrastructure modernisée.

## Qu'est-ce que cette délibération implique ?

La délibération concerne un avis demandé au Conseil municipal sur l'enregistrement du projet auprès des autorités préfectorales, conformément au Code de l'Environnement. Cet enregistrement impose que le projet respecte des normes environnementales strictes et soit accompagné d'une consultation publique pour recueillir les avis et observations des citoyens et des parties prenantes.

Le préfet prendra une décision finale en intégrant ces retours, mais aussi en tenant compte des risques et des solutions proposées par les porteurs du projet.

## Un projet d'envergure

Le projet prévoit :

- Une capacité de gestion des déchets de **337 m<sup>3</sup>**, soit l'équivalent du volume de l'hôtel de ville du Pradet.
- Une imperméabilisation de la surface comparable à celle d'un terrain de football.
- L'intégration d'une matériauthèque et d'une maison des objets, dans une démarche affichée de développement durable.

Toutefois, le volume de déchets traité dépasse largement les besoins communaux, ce qui justifie une gestion à l'échelle intercommunale.

## Un contexte fragilisé par les contestations locales

Un collectif de sept associations s'est constitué en juin 2024 pour s'opposer au projet, sous l'impulsion de l'Association de Défense du Plan de La Garde. Il regroupe trois associations pradétones – Pradet Environnement, le CIL de La Grenouille et celui du Pradet Nord-Est – ainsi que des structures environnementales d'envergure départementale ou régionale, telles que Var Inondations, France Nature Environnement 83 et France Nature Environnement PACA. Elles dénoncent le risque d'une catastrophe écologique et sanitaire, ainsi que l'insuffisance des mesures pour protéger les populations locales. Ces contestations reflètent un manque de dialogue et de concertation, exacerbé par des inquiétudes liées à la fréquentation déjà élevée de l'axe RD 559.



## Les points soulevés dans notre intervention

- **Manque de concertation avec les parties prenantes :** Nous avons dénoncé l'absence de consultation avec les citoyens, les associations locales et les collectivités voisines, pourtant directement concernées. Ni le département ni la commune voisine de La Garde, pourtant concernés par des espaces naturels partagés et des cours d'eau, n'ont été adéquatement impliqués. Ces consultations auraient permis d'éviter les inquiétudes légitimes exprimées aujourd'hui, notamment sur les impacts environnementaux et sanitaires.
- **Une gestion incohérente des priorités :** Le captage de la Foux, infrastructure essentielle pour l'alimentation en eau potable du Pradet et celui de Fonqueballe pour La Garde, représentent un enjeu stratégique. Pourtant, son intégration dans le projet a été tardive. Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifique au volet foncier a été lancée le 13 décembre 2023, bien après l'avancement du projet. Cette mission, d'une durée de 48 mois, vise à instaurer des périmètres de protection autour du captage pour prévenir toute pollution. Ces périmètres imposent des règles strictes pour limiter les activités pouvant nuire à la qualité de l'eau. Comment un tel enjeu n'a-t-il pas été traité dès les premières étapes ? Cette question demeure sans réponse.
- **Un impact environnemental important :** Le projet, classé en type E pour son haut impact environnemental, soulève des craintes légitimes quant à la pollution des eaux souterraines et aux risques d'inondation. Ces problématiques sont d'autant plus critiques en raison de la proximité avec le captage de la Foux et les cours d'eau environnants.

## Un vote sous conditions

Bien que le principe de ce projet soit pertinent pour moderniser la gestion des déchets, nous avons alerté sur le défaut de concertation. Notre vote favorable à cette délibération ne cautionne pas ces manquements, mais vise à éviter de bloquer un projet structurant. Nous demandons toutefois une correction immédiate de l'approche, en intégrant enfin les citoyens et associations dans les discussions.

## Un appel à la vigilance et à la transparence

Ce projet met en lumière une problématique récurrente dans notre commune : un déficit de transparence et de concertation sur des dossiers engageants pour l'avenir. Nous continuerons à défendre une approche respectueuse des habitants et favorable à la préservation de notre territoire.



# RSU : PLUS D'ENCADREMENT, MOINS DE TERRAIN POUR NOS AGENTS

La présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2023 a dressé un bilan détaillé des ressources humaines de la collectivité. Ce document, obligatoire pour toutes les collectivités, compile les données relatives aux effectifs, conditions d'emploi, rémunérations, formations, et absences.

Ce document est un marqueur des choix stratégiques en matière de gestion des personnels municipaux.

## Notre intervention

Nous avons tenu à évoquer plusieurs points soulevés par ce rapport, qui traduisent des interrogations dans la gestion des ressources humaines.

- **Évolution déséquilibrée des effectifs :** L'augmentation des effectifs de catégories A et B (+1,9 % et +3,43 % respectivement) s'est réalisée au détriment des agents de catégorie C, indispensables aux services de proximité. Cette évolution creuse l'écart entre la structure administrative et les besoins opérationnels des habitants.

De plus, ces cadres de catégorie A, avec une rémunération moyenne de 66 000 € par an, **coûtent davantage à la collectivité**, sans pour autant garantir une meilleure gestion. En témoignent les augmentations de coûts significatives des grands projets comme celles constatées pour l'école Pagnol ou sur le port des Oursinières, qui auraient dû être anticipées par ce type d'agent qualifié.

Cela interroge sur leur rôle dans la gestion des gros projets.

- **Manque de transparence :** Les informations sur les rémunérations et régimes indemnитaires des cadres techniques de catégorie A (ingénieurs) sont absentes, empêchant une analyse claire et limpide, d'autant plus que ces postes sont associés à des rémunérations significatives.

- **Un absentéisme alarmant et aucune stratégie pour y remédier :** Avec un total de 4 610 jours d'absence répartis sur 182 agents (2 650 pour maladie ordinaire et 1 960 pour longue maladie), chaque agent a été absent en moyenne 25 jours en 2023, soit plus du double de la moyenne nationale de 12,4 jours.

Malgré ce constat qui témoigne d'un véritable malaise, les actions spécifiques pour réduire ces absences restent inexistantes, à l'exception d'une formation Sauveteur Secouriste au Travail (SST), largement insuffisante.

- **Promotion interne insuffisante et recrutement privilégiant l'extérieur :** Aucun agent n'a bénéficié d'une promotion interne sans examen professionnel en 2023, et un seul lauréat de concours a accédé à un avancement. Cette politique freine la motivation et la valorisation des agents municipaux, tandis que les recrutements extérieurs sont favorisés.

Face à ce constat, nous avons proposé la mise en place d'une **Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)**. Cet outil permettrait d'avoir une vision à long terme des besoins en personnels et en compétences, tout en optimisant les ressources existantes.

Les avantages d'une GPEEC incluent :

- **Une meilleure anticipation des besoins** : éviter les déséquilibres dans les effectifs, comme la baisse des agents de catégorie C.
- **Une allocation plus efficace des ressources humaines** : recentrer les efforts sur les missions prioritaires.
- **Une maîtrise des coûts** : aligner les recrutements sur les véritables besoins opérationnels de la collectivité.
- **Une valorisation des agents internes** : encourager les promotions et la montée en compétences, au lieu de privilégier les recrutements externes.

Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues et d'attentes croissantes des administrés, la GPEEC est un outil indispensable pour concilier **efficacité opérationnelle et maîtrise des coûts**. Elle favorise une gestion humaine, équilibrée et prospective, tout en permettant de répondre aux défis organisationnels. Adopter une démarche GPEEC garantirait une gestion des ressources humaines plus efficiente et équitable, au bénéfice des Pradétans.

Le RSU 2023 met en évidence des choix stratégiques qui éloignent l'administration des préoccupations des habitants. Entre un absentéisme hors norme, un manque de transparence, et des politiques RH peu ambitieuses, les défis s'accumulent. Une gestion plus équilibrée, transparente et tournée vers l'efficacité est essentielle pour redonner à la collectivité les moyens de remplir ses missions.

Nous continuerons à porter cette exigence de responsabilité et de proximité pour les Pradétans.



# ZAN ET ZAEnR : QUE SIGNIFIENT CES NOUVELLES NORMES ?

## Protéger l'environnement oui, mais avec pragmatisme

Nous sommes convaincus de l'importance de préserver nos espaces naturels et d'encourager la transition énergétique pour protéger notre environnement. Cependant, ces objectifs doivent être atteints de manière pragmatique, en tenant compte des réalités locales et des spécificités de chaque territoire.

**Les mesures imposées de manière descendante par l'État**, souvent en décalage avec d'autres lois, créent des blocages ou des contradictions.

Voici quelques explications des sigles et des implications des mesures discutées lors du conseil municipal.

## ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Le ZAN, introduit par la **loi Climat et Résilience de 2021**, vise à stopper toute artificialisation des sols d'ici 2050, en réduisant de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031. Il impose aux collectivités de revoir leur urbanisation pour limiter l'étalement urbain.

Cependant, ce cadre strict crée un véritable « casse-tête » pour les collectivités locales dont l'espace est restreint, comme la nôtre. En contradiction avec des textes comme la **loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)**, qui oblige les communes à développer des logements sociaux, il place les élus locaux face à des injonctions paradoxales. Préserver les sols tout en construisant les infrastructures nécessaires devient une mission impossible, accentuée par l'absence de moyens adaptés.

## ZAEnR : Zones d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

Les ZAEnR, issues de la **loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) de 2023**, désignent des zones où les collectivités sont poussées à favoriser l'installation de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éoliennes...) Si ces zones sont présentées comme incitatives aujourd'hui, leur cartographie pose un réel danger : elle pourrait devenir une **contrainte obligatoire**, comme cela a déjà été le cas avec d'autres dispositifs imposés par l'État. Ce fléchage précoce limite aussi les choix futurs et prive les collectivités de flexibilité dans leurs décisions énergétiques.



## SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT, document stratégique à l'échelle intercommunale, définit les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable. Au-delà de son rôle essentiel dans la préservation de zones sensibles comme notre littoral, il dépend de la mise en œuvre locale à travers des PLU ou PLUi. Si ces derniers sont obsolètes, les orientations du SCOT risquent de rester théoriques et inappliquées.

## PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est le document qui définit les règles d'urbanisme à l'échelle communale : utilisation des sols, zones constructibles, espaces naturels, etc. Lorsqu'il est obsolète, comme celui du Pradet, datant de 2011, il expose la commune à une fragilité face aux exigences législatives récentes, telles que le ZAN ou les ZAEnR.

Un PLU dépassé ne peut pas traduire efficacement les orientations fixées par des documents stratégiques comme le SCOT, laissant la commune vulnérable à des décisions arbitraires et inadaptées.

## PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dans le cadre de la Métropole TPM (Toulon Provence Méditerranée), dont Le Pradet fait partie, le PLUi est un outil essentiel. Il permet de coordonner les politiques d'urbanisme entre les différentes communes et de répondre collectivement aux exigences législatives. Cependant, il est impératif que ce document, en cours de préparation, ne soit pas uniquement un **vecteur d'application des normes descendantes**, mais prenne en compte les spécificités locales de chaque commune, notamment celles du Pradet. Un PLUi bien conçu est indispensable pour préserver notre commune, rétablir une planification adaptée à notre village et concertée avec ses habitants.

# ZAN et ZAEnR : Des mesures imposées d'en haut, loin des réalités locales

## Notre intervention

Sur le ZAN, nous avons dénoncé un rapport triennal basé sur des données incomplètes et obsolètes, reprenant sans analyse critique les informations fournies par le SCOT. Avec un PLU datant de 2011, en décalage total avec les objectifs fixés, la cartographie actuelle apparaît comme un leurre plutôt qu'un outil efficace pour guider l'urbanisation. Nous avons également souligné l'absence de données actualisées (2021-2024) et d'un diagnostic local approfondi. Pourquoi adopter un tel document, destiné à être rapidement obsolète, alors que le PLUi en cours de préparation intègre ces mêmes objectifs ?

Sur les ZAEnR, notre critique s'est portée sur une concertation publique trop courte et peu accessible, limitant fortement l'implication des citoyens. Bien que présentées comme initiatives, ces zones pourraient à terme devenir obligatoires, suivant une évolution déjà observée dans d'autres lois. En cartographiant dès à présent ces zones, la commune se comporte comme "un véritable petit soldat de l'État" et ouvre de ce fait la porte à des contraintes futures potentiellement lourdes pour les propriétaires privés. Nous avons proposé une approche plus progressive, en limitant initialement les ZAEnR aux bâtiments publics et en mettant à jour le PLU avant toute extension.

Ces deux délibérations illustrent les dérives d'une planification imposée par l'état aux territoires : «top-down», éloignée des préoccupations locales et des attentes des citoyens. Face à ce genre de mesure, nous continuerons de défendre des démarches transparentes, préservant notre commune et respectueuses de ses habitants.



# PARCE QUE DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

**REJOIGNEZ,  
NOTRE ÉQUIPE !**

## ESPACE P.L.P

**135 AV. DE LA 1ÈRE DFL - 83220 LE PRADET**

### CONTACTS

06 09 37 87 72

[pourlespradetans@gmail.com](mailto:pourlespradetans@gmail.com)

[www.pourlespradetans.net](http://www.pourlespradetans.net)

### DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Valérie **RIALLAND**

Viviane **TIAR**

Martine **CABOT**

Denis **TENDIL**

